

PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE PORTNEUF TENUE LE 17 MAI 2023 À 18 H 30 AU CENTRE ADMINISTRATIF SIS AU 310, RUE DE L'ÉGLISE, DONNACONA ET PRÉSIDIÉE PAR MADAME ISABELLE PAQUET, PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES PRÉSENTS :

Madame Isabelle Paquet, membre parent, district 1
Madame Marie-Ève Germain, membre parent, district 2
Madame Johannie Ouellet, membre-parent, district 5 (présence virtuelle)

Madame Marie-Philippe Trépanier-Doré, membre de la communauté, profil 1 (présence virtuelle)
Monsieur Pierre-Luc Bonneville, membre de la communauté, profil 2
Madame Myriam Paquet, membre de la communauté, profil 3

Madame Marilyn Bernard, professionnelle non enseignante
Monsieur Jacques Moffette, directeur des services éducatifs, Centre de services scolaire de Portneuf
Madame Stéphanie Dixon, enseignante
Madame Nathalie Morin, directrice d'établissement
Madame Kathia Robitaille, membre du personnel de soutien

MEMBRES ABSENTS

Madame Mélanie Deslauriers, membre parent, district 3
Madame Élisabeth Pagé, membre de la communauté, profil 4
Monsieur Vincent Lévesque-Dostie, membre de la communauté, profil 5

SONT INVITÉS :

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale
Madame Marie-Claude Gignac, secrétaire générale par intérim
Madame Guylaine Allard, directrice des Services des ressources financières et du transport scolaire
Monsieur Éric Bard, directeur du Service des ressources humaines
Madame Annie Lachance, directrice des services éducatifs complémentaires par intérim
Monsieur Frédéric Pagé, directeur des Services des ressources matérielles et des technologies de l'information

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La réunion est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de madame Isabelle Paquet. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente du conseil demande aux administrateurs s'ils désirent ajouter des points à l'ordre du jour.

Un point est ajouté en 17.1 **Principaux éléments du projet de loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour avec l'ajout proposé.

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont un intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un des points traités lors de la rencontre.

- Mmes Nathalie Morin, Stéphanie Dixon, Marilyn Bernard, Kathia Robitaille et M. Jacques Moffette déclarent leur conflit aux points concernant les plans d'effectifs.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Les membres du conseil d'administration ont reçu, préalablement à la présente rencontre, une copie du procès-verbal de la rencontre du 29 mars 2023.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal du 29 mars 2023, tel que présenté;

DE DISPENSER la secrétaire générale d'en faire la lecture compte tenu que les administrateurs en ont reçu copie plus de six (6) heures avant le début de la présente séance.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE

Aucune question.

6. ATTESTATION DE LA DIRECTION – CONFORMITÉ LÉGALE ET RÉGLEMENTAIRE

La directrice générale informe les membres du dépôt, au dossier de la réunion, d'une attestation signée par la direction générale et la directrice du Service des ressources financières et du transport scolaire donnant l'assurance raisonnable aux administrateurs que l'ensemble des obligations au 31 mars 2023 pour lesquelles un défaut pourrait avoir pour conséquence d'engager leur responsabilité personnelle ont bel et bien été effectuées conformément aux lois applicables.

7. LUMIÈRE SUR NOS FIERTÉS

Madame Marie-Claude Tardif, directrice générale, présente différentes activités qui se sont déroulées dans les établissements et dont quelques photographies ont été déposées sur le site Web du centre de services scolaire, soit :

- Lauréats OSEntreprendre
- Conférence Rose-Marie-Charest
- Jour de la Terre – Trois-Sources
- Contremarches – École de la Grande-Vallée
- Papa, raconte-moi une histoire – Établissement de Donnacona (Pénitencier)
- Deux projets pédagogiques d'une enseignante à l'école des Sentiers :
 - Cabanes à culture, par Bibliothèque et Archives nationales du Québec et École en réseau
 - Contes mathématiques créés par RÉVERBÈRE
- Deux projets pédagogiques en orthopédagogie à l'école du Perce-Neige
 - « Lire », depuis environ 4 ans en 1^{ère} et 2^e année
 - « Écrire », 3^e année, 1^{ère} fois cette année

La vidéo réalisée par l'école du Bon-Pasteur lors de l'activité de transition vers le préscolaire est présentée aux administrateurs. Ces derniers en sont bien touchés. Mme Isabelle Paquet, présidente, souhaite souligner le beau travail effectué dans les services de garde de nos établissements, et ce, dans le cadre de la Semaine québécoise de la garde scolaire.

8. CALENDRIERS SCOLAIRES 2023-2024– ÉTABLISSEMENT DE DONNACONA

ATTENDU QUE le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire de l'Établissement de Donnacona en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique et après les consultations d'usage,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'ADOPTER le projet de calendrier 2023-2024 du secteur de l'établissement de Donnacona et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA66/22-23.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES CA 2023-2024

ATTENDU le règlement relatif aux règles de fonctionnement, fixant le jour des séances du conseil d'administration selon un calendrier prédéterminé et adopté avant le début de chaque année scolaire,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'ADOPTER le projet de calendrier des rencontres 2023-2024 du Centre de services scolaire de Portneuf et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA67/22-23.

10. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

La présidente du comité des ressources humaines, madame Myriam Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors des rencontres des 8 et 15 mai 2023.

11. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

À la suite de la présentation du rapport de présidence, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Nomination hors-cadre, Direction générale adjointe (DGA)

ATTENDU QUE l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique* précise que la personne agissant à titre de directeur général adjoint assiste la direction générale dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs;

ATTENDU QUE ledit poste fut ouvert à l'interne et à l'externe simultanément sous la supervision de la firme Auray Leadership;

ATTENDU les entrevues réalisées par le comité de sélection et les vérifications effectuées par la firme Auray Leadership,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE NOMMER M. Jacques Moffette à la direction générale adjointe à temps plein du Centre de services scolaire de Portneuf, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2023.

DE MANDATER la directrice générale et la présidente du conseil d'administration à signer un contrat d'une durée indéterminée avec une date d'entrée en fonction le 1^{er} juillet 2023 et cela, selon les dispositions applicables au Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors-cadre des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal.

Plan d'effectifs du personnel de soutien

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le plan d'effectifs 2023-2024 du personnel de soutien, tel que déposé, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA69/22-23.

MANDATER la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application.

Plan d'effectifs du personnel professionnel

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ADOPTER le plan d'effectifs 2023-2024 du personnel professionnel, tel que déposé, et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA70/22-23.

MANDATER la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application.

Plan d'effectifs du personnel enseignant

À titre informatif et afin de permettre aux membres du CA de suivre également l'évolution de l'effectif du personnel enseignant, le processus est expliqué puisqu'il repose sur la clientèle scolaire. Des liens sont également faits avec le plan triennal de répartition et de destination des immeubles afin de permettre aux membres de constater que les effectifs enseignants suivent la clientèle scolaire, tant dans son nombre que dans ses besoins particuliers.

Plan d'effectifs des cadres :

Cadres de service

ATTENDU QUE le processus visant à adopter le plan d'effectifs du personnel-cadre a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres (CRP);

ATTENDU QUE toutes les étapes de consultation ont été réalisées auprès de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

- D'ADOPTER** le plan d'effectifs des cadres de service 2023-2024 conformément au plan déposé et de conserver ledit document, au répertoire, sous la cote CA71/22-23.
- MANDATER** la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application.

Directions d'établissement

ATTENDU QUE le processus visant à adopter le plan d'effectifs des directions d'établissement a débuté il y a plusieurs mois et a fait l'objet de nombreuses rencontres des membres du comité des relations professionnelles des cadres (CRP);

ATTENDU QUE toutes les étapes de consultation ont été réalisées auprès de l'Association québécoise du personnel de direction d'établissement (AQPDE), conformément à l'article 3.2 de la politique de gestion en vigueur,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

- D'ADOPTER** le plan d'effectifs des directions d'établissement 2023-2024 conformément aux plans déposés et de conserver lesdits documents, au répertoire, sous la cote CA72/22-23.
- MANDATER** la directrice générale pour y apporter les amendements qui n'y sont pas substantiellement incompatibles ou qui permettent d'en améliorer les modalités d'application.

12. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

La présidente du comité de vérification, madame Isabelle Paquet, dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 10 mai 2023.

13. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

À la suite de la présentation du rapport de la présidente du comité de vérification, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Projet de piste à rouleaux (pumptrack) – Ville de Donnacona

ATTENDU le projet présenté par la Ville de Donnacona d'aménager une piste à rouleaux (pumptrack) sur les terrains du Centre de services scolaire de Portneuf;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent que cet aménagement sera situé sur l'immeuble du Centre de services scolaire de Portneuf et qu'il est de l'intérêt commun des parties de régulariser la situation;

ATTENDU QUE la ville de Donnacona entend investir dans des infrastructures qui profiteront aux citoyens de Donnacona et qu'il est essentiel de consigner les différentes modalités et conditions de leur entente concernant l'usage dudit immeuble;

ATTENDU QUE l'aménagement des équipements et son entretien seront à la charge entière de la ville de Donnacona,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'APPROUVER la signature d'une entente de propriété superficielle pour une partie du lot 6 320 650 avec la ville de Donnacona;

DE MANDATER la directrice générale et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document et à poser tout acte permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Projet de piste à rouleaux (pumptrack) – Ville de Saint-Marc-des-Carières

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école secondaire de Saint-Marc s'est prononcé unanimement en faveur du projet de la piste à rouleaux (pumptrack) puisque ce projet bonifiera l'expérience des élèves et des citoyens;

ATTENDU QUE les parties reconnaissent que cet aménagement sera localisé sur l'immeuble du Centre de services scolaire de Portneuf;

ATTENDU QUE la ville de Saint-Marc-des-Carières entend investir dans des infrastructures qui seront localisées sur le Centre de services scolaire de Portneuf et qu'il est essentiel de consigner les différentes modalités et conditions de leur entente concernant l'usage dudit immeuble;

ATTENDU QUE l'aménagement des équipements et son entretien seront à la charge entière de la ville de Saint-Marc-des-Carières,

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'APPROUVER la signature d'une entente de propriété superficielle pour une partie du lot 5 408 514 avec la ville de Saint-Marc-des-Carières ;

DE MANDATER la directrice générale et le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information à signer tout document et à poser tout acte permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Politique relative à l'organisation du transport scolaire

ATTENDU QUE cette politique a pour but de définir les critères, les principes et les procédures qui encadrent le centre de services scolaire dans l'organisation du transport scolaire;

ATTENDU QUE cette politique constitue le cadre de référence afin de s'assurer de l'efficacité, la fiabilité et la sécurité dans le transport des élèves;

ATTENDU QUE le projet de politique relative à l'organisation du transport scolaire a fait l'objet d'un processus de consultation auprès des différentes instances,

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

D'ABROGER la Politique du transport scolaire adoptée au conseil d'administration le 19 mai 2019;

D'ADOPTER la nouvelle Politique relative à l'organisation du transport scolaire du Centre de services scolaire de Portneuf et de la déposer, au répertoire, sous la cote CA75/22-23.

Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026

ATTENDU QUE chaque année, conformément à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (ci-après « LIP »), le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et, à la fin de cette opération, il délivre à chacune de ses écoles un acte d'établissement en conformité avec ce plan;

ATTENDU QUE le centre de services scolaire profite de l'opportunité de ce processus pour revoir l'organisation de ses services à l'intérieur de ses établissements afin de s'assurer d'une saine gestion de ses ressources sachant que cette activité pourrait éventuellement entraîner une décision ayant un impact sur la localisation de sa clientèle;

ATTENDU QUE l'article 211 de la LIP prévoit la procédure à suivre avant que le centre de services scolaire prenne une décision relative à la modification et à la révocation de l'acte d'établissement d'une école;

ATTENDU QUE les partenaires du centre de services scolaire et toute municipalité du territoire ont été consultés selon les dispositions de l'article 211, avant l'adoption dudit plan,

ATTENDU QUE le comité de vérification recommande d'adopter la résolution suivante :

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

D'ADOPTER le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2023-2026;

DE CONSERVER le plan triennal de destination et de répartition des immeubles 2023-2026 tel que déposé, au répertoire, sous la cote CA76/22-23.

Contrat de travaux de construction :

École du Bateau-Blanc : Drainage et isolation de la fondation périphérique et réfection du perron et de la toiture

ATTENDU QUE le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 5 874 600 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 599 633 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du drainage et de l'isolation de la fondation périphérique et de la réfection du perron et de la toiture de l'école du Bateau-Blanc;

ATTENDU la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

ATTENDU que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité :

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Construction Côté et Fils Inc.

MANDATER la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

École de la Saumonière – Pavillon Jacques-Cartier : Revêtement de maçonnerie et réfection partielle de la toiture et du lien communiquant vers le gymnase.

ATTENDU QUE le centre de services scolaire s'est vu réserver par le ministère de l'Éducation du Québec une somme de 5 874 600 \$ dans le cadre de la mesure 50621 « Maintien des bâtiments » et 1 599 633 \$ dans le cadre de la mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien » pour permettre la réalisation de projets d'amélioration des immeubles;

ATTENDU QUE que le Centre de services scolaire de Portneuf a procédé à un appel d'offres public dans le cadre du projet de revêtement de maçonnerie et réfection partielle de la toiture et du lien communiquant vers le gymnase au pavillon Jacques-Cartier de l'école de la Saumonière;

ATTENDU la publication des résultats d'ouverture des soumissions sur le système électronique d'appels d'offres publics,

ATTENDU que le comité de vérification recommande l'adoption de la proposition suivante :

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, il est **RÉSOLU** à l'unanimité:

DE PROCÉDER à l'engagement de l'entrepreneur pour le projet mentionné, et ce, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de l'Éducation :

CHOIX DE L'ENTREPRENEUR : Qualité Construction (CDN) Ltée.

MANDATER la directrice générale à signer, pour et au nom du conseil d'administration, tout contrat de plus de 250 000\$ en lien avec les projets ici présentés, mais a charge d'en rendre compte au conseil d'administration avec diligence;

D'AUTORISER le directeur des ressources matérielles et des technologies de l'information ainsi que le coordonnateur des ressources matérielles à signer tout document et à poser tout geste dans l'exécution des contrats à être conclus afin de donner plein effet à la présente résolution.

14. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

En l'absence de la présidente, madame Élisabeth Pagé, M. Jacques Moffette dresse les faits saillants des dossiers étudiés par le comité lors de la rencontre du 15 mai 2023.

15. REDDITION DE COMPTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

À la suite de la présentation du rapport du comité de gouvernance et d'éthique, les membres, ayant eu l'opportunité de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension des dossiers présentés, se déclarent satisfaits de l'information reçue.

Politique de confidentialité

Les membres sont informés que conformément à l'article 63.4, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, un organisme public devra publier sur son site Internet les règles encadrant sa gouvernance à l'égard des renseignements personnels. Ces règles devront être approuvées par son comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels. Elles pourront prendre la forme d'une politique, d'une directive ou d'un guide et doivent notamment prévoir les rôles et les responsabilités des membres de son personnel tout au long

du cycle de vie de ces renseignements ainsi qu'un processus de traitement des plaintes relatives à la protection de ceux-ci.

Le projet de politique de confidentialité du CSS de Portneuf fera l'objet d'une consultation auprès des différentes instances pour une adoption prévue en juin 2023.

Désignation des membres (parents et membres du personnel)

À la suite du processus de désignation des membres parents et des membres du personnel au sein du conseil d'administration, les membres sont informés des personnes qui ont été désignées par le comité de parents lors de la rencontre du 17 avril 2023 ainsi que des membres du personnel enseignant, d'encadrement et direction d'établissement nommés en suivi aux candidatures reçues, soit :

Membres parents

Mme Caroline Goulet – district 4

Mme Isabelle Paquet – district 1

District 3 (nord) – à venir le 29 mai prochain, poste ouvert aux autres districts.

Membres du personnel

Mme Dominique Chabot – personnel enseignant

M. Frédéric Pagé – personnel encadrement

M. Sébastien Gilbert – direction établissement

Cooptation candidatures membres de la communauté

À la suite du processus d'appel de candidatures des membres de la communauté au sein du conseil d'administration, les membres sont informés de la procédure pour la séance de cooptation prévue le 12 juin 2023.

Formation obligatoire des membres des CÉ

Tout nouveau membre d'un conseil d'établissement a l'obligation de suivre la formation élaborée par le ministre conformément au deuxième alinéa de l'article 459.5 de la Loi sur l'Instruction publique. Un état de situation est effectué par la secrétaire générale, Mme Marie-Claude Gignac, à cet effet.

16. CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

Aucune

17. AUTRES SUJETS

17.1. Principaux éléments du projet de loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique

Les principaux éléments du projet de loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique sont présentés. Un sondage est présenté à cet effet et le lien est envoyé à chacun des membres afin qu’ils puissent le remplir, et ce, d’ici le 19 mai 2023 à 16 h 00.

18. PROCHAINE RENCONTRE


La prochaine séance est prévue le 21 juin 2023.

19. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 36.

20. HUIS CLOS

Les membres du conseil d’administration tiennent leur séance à huis clos.



Isabelle Paquet
Présidente du conseil d’administration



Marie-Claude Gignac
Secrétaire générale